

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 décembre 2022

Présents : Frédéric PONT, Jean-Claude MISTROT, Brice DAVEZAC, Lydia CASTELLE, Jean-Pierre VIALATTE, David TAVASANI, Olivier COLIN, Jean-Luc LARROUY, Patricia SUFFRAN, Laurent SALLES.

Excusés : Didier FOCH

Absents :

ORDRE DU JOUR

- . Approbation du PV du 03 octobre 2022
- . Désignation d'un secrétaire de séance
- . Délibération pour la sollicitation des Amendes de police 2023
- . Délibération pour décision modification sur le budget 2022
- . Délibération dépenses arbres de Noël et colis seniors
- . Délibération modification du statut du SICASMIR
- . DECI communale
- . Projet extinction des foyers lumineux sur le bourg
- . Organisation de l'arbre de Noël et goûter seniors
- . Questions diverses

Ouverture du conseil municipal à : 20h30

Secrétaire : Lydia CASTELLE

Quorum : atteint

. Approbation du PV du 03 octobre 2022

Pour : 10 Contre : Abstention :

. Désignation d'un secrétaire de séance.

Lydia CASTELLE

Pour : 10 Contre : Abstention :

. Amendes de police 2023

Reversement sous conditions d'améliorations sur la commune (agglomération).

Contact « entreprise au signal »,

Proposition pour l'agglomération à 30 kms /h pose des panneaux à chaque entrée.

Limitation tonnages carrélot du figuier à (3t5), limitation gabarit à 6m à la rue du croix du chart.
Refaire tous les marquages au sol.

Vitesse au village : 1 céder le passage rue de montraisin au niveau de la ferme.

Au niveau aire rando 1 céder le passage et 1 stop à la sortie l'aire de loisirs.

Rue de la croix du chart (expérimentation 2 écluses 2023).

Autorisation au Maire pour une demande de dépense de 30000 euros.

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 10 Contre : Abstention :

. Modification sur budget 2022

Transfert de dépenses pour prestations secrétaire

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 10 Contre : Abstention :

. Dépenses arbre de Noël et colis seniors

Présentation :

Des dépenses cadeaux des enfants jusqu'à 10 ans, achetés chez Leclerc et Décathlon)

Des colis pour les seniors (acquis chez différents producteurs locaux)

Pour l'organisation de l'après-midi de l'arbre de Noël (goûter, spectacle)

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 10 Contre : Abstention :

. Modifications statut Sicasmir

Adhérents 224 communes du Comminges, ainsi que les communautés de communes. Arnaud-Guilhem (pas adhérent aide à domicile et infirmier) ces prestations sont assurées par le SAAD et le SIAD, pour notre village.

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 10 Contre : Abstention :

. DECI Communale

Pour : 10 Contre : Abstention :

. Extinction foyers lumineux

A l'étude

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : Contre : Abstention :

. Organisation arbre de Noël

Le dimanche 11 décembre, organisé par le Comité des fêtes et le Conseil municipal.

Dimanche matin préparation de la salle.

A partir de 15h30 accueil des Seniors et des enfants.

Distribution des cadeaux par le « Père Noël », suivi du goûter et du spectacle.

Monsieur le Maire recommande le port du masque aux membres du comité des fêtes et des conseillers municipaux.

A l'entrée de la salle sera mis à disposition des masques pour les invités.

. Questions diverses

Décoration du village jeudi et vendredi matin par le conseil municipal

Demandes dérogations pour les inscriptions dans une école autre que celle de Saint-Martory.

Après concertation avec les Maires des communes concernées, et les préjudices que cela impliquent pour l'école de Saint-Martory et également pour notre commune, le Conseil municipal décide ne plus accorder de dérogations

Suite à la visite de « Véritas » des anomalies ont été relevés. Des réparations électriques doivent être faites à la salle des fêtes (voir électricien)

Demandes de location de la salle des fêtes par des administrés :

Comme toutes locations 1 état des lieux sera fait avant et en fin de location. Avec les relevés des compteurs d'électricité et d'eau (les consommations seront facturées). Une caution de 1500 euros et 1 attestation d'assurance responsabilité civile sont demandées à la prise des clés.

La Salle des fêtes ne peut-être louée qu'a une personne majeure.

Fin du Conseil municipal à 23H35